

FFSA

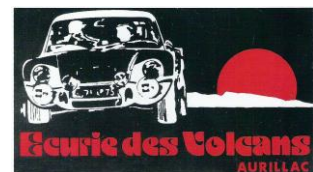
CHAMPIONNAT
DE FRANCE **RALLYE-TT**

3^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DU CANTAL EN CHATAIGNERAIE

18, 19 et 20 JUIN 2010

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TT

REGLEMENT PARTICULIER



REGLEMENT PARTICULIER

CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE ET PRECISE LE REGLEMENT DES RALLYES TOUT TERRAIN

PROGRAMME HORAIRES

- **lundi 19 avril 2010** : Parution du règlement et ouverture des engagements
- **Samedi 12 juin 2010** à minuit : Clôture des engagements
- **Mercredi 16 juin 2010** : Parution du Road Book
Disponibilité du Road Book à partir de 8H30
BAR « LE MARIGNY » 2 avenue des Volontaires 15000 AURILLAC

Reconnaitances le Mercredi 16 et jeudi 17 Juin de 9 Heures à 18 Heures.

Le Vendredi 18 Juin de 9 à 12 h en véhicules 4X4, en convoi (départ parking Le Prisme)

NOTA :

- Reconnaitances autorisées **uniquement pilotes et copilotes**, avec véhicules comportant l'autocollant «Reconnaitances» fourni avec le road book. **Seuls motos & quads homologués sont autorisés.**

Les remorques sont interdites Place du 8 Mai (PRISME). Un parking de déchargement est prévu à 200 m parking «Centre-Lait»...

VENDREDI 18 JUIN 2010 :

- **14H à 19H** : Accueil et vérifications administratives des documents
Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC
- **14H30 à 19H30** : Vérifications techniques des voitures
Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC

Après les vérifications, les voitures sont placées en parc fermé,
Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC

- **19H30** : Briefing des organisateurs aux pilotes devant le Parc Fermé du Prisme

- **20H** : 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs
Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC

- **21H** : Publication de la liste des équipages admis au départ avec ordre et heures de départ de la 1ère étape.
Parc fermé d'AURILLAC Le Prisme 15000 AURILLAC

SAMEDI 19 JUIN 2010 :

- **7H45** : Départ du Parc Fermé pour la première étape

- **A partir de 18H03** : Arrivée du 1er Concurrent de la 1ère étape **au Parc Fermé de LAFEUILLADE EN VEZIE**

- **22H** : Publication des résultats partiels de la 1ère étape, avec ordre et heures de départ de la 2ème étape au :
PC course, à la mairie de LAFEUILLADE EN VEZIE

DIMANCHE 20 JUIN 2010 :

- **7H30** : Sortie du Parc Fermé du 1er Concurrent.
- **16H03** : Arrivée du 1er Concurrent au Parc Fermé de fin de Rallye de ROANNES ST MARY
- Publication des résultats provisoires du 3ème Rallye TT du Cantal en Châtaigneraie à la salle polyvalente de ROANNES St MARIE après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
- **30 minutes** après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent : Publication des résultats officiels du Rallye au PC COURSE et à la Salle Polyvalente de ROANNES St MARY
- **18H00** Remise des Prix Salle Polyvalente de ROANNES St MARY

Article 1 - ORGANISATION.

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne, en qualité d'organisateur administratif et l'Association des ARAPEYRES avec le concours de l'Ecurie des Volcans en qualité d'organisateur technique, organise les 18, 19 et 20 JUIN 2010 le

3ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU CANTAL EN CHATAIGNERAIE en Championnat de France

Le présent règlement particulier a été enregistré au Comité Régional Auvergne le 23/03/2010 sous le n° 17/N/TT ainsi qu'à la Fédération Française du Sport Automobile en date du 31 mars 2010 sous le Permis d'organisation N° :106

COMITÉ D'ORGANISATION : Président : Alain COURNIL
LE SECRETARIAT EST ASSURE AVANT LE RALLYE :
Adresse : LE BOUYSSOU 15250 CRANDELLES
Fax : 04 71 43 25 43 Portable : 06 84 27 24 85 / 06 75 47 56 41
E-MAIL : stap15@wanadoo.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Association des ARAPEYRES
Président : Alain COURNIL (Portable : 06 75 47 56 41)
Gge COURNIL AUTOMOBILES
55 Avenue Georges Pompidou 15000 AURILLAC

PERMANENCE DU RALLYE

Jusqu'au jeudi 17 juin inclus : Le Bouyssou 15250 CRANDELLES
Tel 06 84 27 24 85 / 06 75 47 56 41
Le vendredi 19 juin de 8H00 à 22H30 LE PRISME-Aurillac Place du 8 Mai 15000 Aurillac
Tel 06 84 27 24 85 / 06 75 47 56 41
Le samedi 20 Juin de 7H00 à 22H30 Mairie de Lafeuillade en Vézic
Tel : 04 71 62 55 12
Le dimanche 21 Juin : Mairie de Roannes St Mary et ce jusqu'à la fin du rallye
Tel : 04 71 62 80 32

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

VENDREDI 19 juin à partir de 15H00 : Panneau d'affichage au Parc Fermé LE PRISME place du 8 mai à Aurillac

SAMEDI 20 juin à partir de 7H00 : Panneau d'affichage au Parc fermé LE prisme, puis au PC course mairie de Lafeuillade en Vézic

DIMANCHE 21 juin de 7H à 20H00 : Panneaux d'affichage au PC Course Mairie de ROANNES ST MARY

1.1 - OFFICIELS DU RALLYE

OBSERVATEUR FÉDÉRAL :

Mr Serge FREVILLE Licence N°27121/0419

PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Mr Jean Claude LABEYRIE Licence N° 1 996 / 1009

MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Mr Roger SOULAT Licence N°4825/1504

Mr Pierre MOINDROT Licence N° 3242 / 1504

DIRECTEUR DE COURSE :

Mr Gilbert LUCAS Licence N° 12948/1422

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS :

PC: Mme Sylvie MONNIER Licence N° 9968 / 1307

PC: Mr Sylvain MONNIER Licence N° 963 6 / 1307

Tricolore Mr Jean EGAL Licence N° 14401 / 1602

Balai : Mr Guy TRONCAL Licence N° 1056/17 06

Mr Laurent TEILLARD Licence N° 10182/1706

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS DELEGUES EPREUVES :

Mr Christian SIGNORET Licence N° 2880 /1602

Mr Benoît SOULAS Licence N° 18460/1003

Mr René Jean HULOT Licence N° 7288/1003

Mr Guy ANDRIEU Licence N° 144925/0906

MEDECIN

MEDECIN CHEF : Dr Christine LESPIAUCQ Licence N° 46467/1602

Médecin ES 1 : Dr. Stéphane BERGZOLL

Médecin ES 2 : Dr. Guillaume LARROUMET

COMMISSAIRES TECHNIQUES :

Mr Serge LARQUEY Licence N° 8454 / 1006 responsable

Mr Michel THERON Licence N° 6397/0904

Mr J.Marie NAGET Licence N° 41053 / 0904

Mr Michel FANGOUSSE Licence N°6939/1003

Mr Jean-Louis PRETOT Licence N°47492/

RESPONSABLE DES PARCS

VALIBOUZE Patrick Licence N° 170664/1003

RESPONSABLE SECURITE

Alain COURNIL Licence N°

RESPONSABLE LOGISTIQUE

Jacques CARLAT Licence N° 19867 /1602

CHRONOMETREUR RESPONSABLE :

Jean Luc COUSSEAU Licence N° en cours/1101

CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

Mme Christine DABADIE Licence N° 7679 / 1003

Melle Karine CABRERO Licence N° 139977 / 1003

CHARGE DE LA PUBLICITE

Mr Hubert MILLET-LAGE Licence N° 8505/ 1714

CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE :

Mr Jean-Pierre BOILON Licence N° 165185/1602

JUGES DE FAITS :

Mr Michel BLANC Licence N°20772/1706

Mr Fabien PASCAL Licence N° 154264/0909

1.2 – ELIGIBILITE

Le 3ème Rallye Tout Terrain du Cantal en Châtaigneraie compte pour le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain, le Challenge du Comité Régional d'Auvergne et le challenge de l'ASACA.

1.3 - VÉRIFICATIONS

Les Équipes engagées recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu à **Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC**

Heures de convocations : Vendredi 18JUN 2010 de 14H00 à 20H30

LES CONCURRENTS DEVRONT PRESENTER AUX CONTROLES ADMINISTRATIFS :

L'original des licences, carte grise, permis de conduire + fiche d'homologation si besoin, autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage, passeport technique...

Les vérifications finales seront effectuées à : **Garage CURNIL A Georges Pompidou 15000 AURILLAC**

Tarif horaire : 45 euros HT

Article 2 P- ASSURANCES.

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

Un parc de déchargement des voitures sera mis en place afin que les concurrents soient pris en charge par l'assurance (voitures + pilotes). Celui-ci se situera : **Parking « Centre-Lait » - 15000 AURILLAC**

Il en est de même pour le rechargement des voitures, un parc sera à mis en place. Le concurrent devra emprunter le chemin le plus court pour revenir à sa remorque. Celui-ci se situera : **PARKING à REMORQUES de Roannes St Mary**

Article 3 P- CONCURRENTS ET PILOTES.

3.1.5 P - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute Personne qui désire participer au **3ème RALLYE TOUT TERRAIN DU CANTAL EN CHATAIGNERAIE** doit adresser au Secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le : **SAMEDI 12 JUN 2010 à minuit (Cachet de la Poste faisant foi) à :**

**ASSOCIATION DES ARAPEYRES
Le Bouyssou
15250 CRANDELLES**

Les engagements par FAX ne seront considérés comme définitifs qu'à réception de l'original de l'engagement accompagné de son règlement.

3.1.10 - P Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11 P - LES DROITS D'ENGAGEMENT sont fixés COMME SUIVANT :

a) avec la publicité facultative des organisateurs : **450 €**

b) sans la publicité facultative des organisateurs : **800 €**

A L'ORDRE DE « ASSOCIATION DES ARAPEYRES »

3.2 - La demande d'engagement ne sera acceptée **que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement** ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent. **Les chèques ne seront pas remis en banque avant le rallye** et pourront être échangés (ou contre des espèces) le jour même du rallye.

3.2.7 P Un briefing sera organisé avant le départ de la première étape le vendredi 25 juin 2010 à 19h30 au Prisme

3.2.9.P Conformément à la réglementation rallyes FFSA : **interdiction du port du casque en dehors des épreuves spéciales**

3.3 P Ordre de départ

3.3.1.P Pour chaque spéciale de chaque section des étapes 1, 2, 3 et 4 :

Une voiture ouvreuse passera entre les voitures du Trophée 4X4 et celles du Championnat de France pour vérifier le dispositif général de sécurité et le positionnement du public par rapport aux règles de sécurité. Le départ de celle-ci sera donné à la discrétion du Directeur de Course.

3.3.2 P ATTRIBUTION DES NUMEROS

Conforme au Règlement des Rallyes Tout Terrain

-ARTICLE 4 P – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS.

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.1 P - VOITURES AUTORISEES

Conforme à la réglementation technique des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.2 P PNEUMATIQUES

Voir article 6.1 et 6.2 des prescriptions générales pour les voitures Tout Terrain FFSA

4.3.1.1. P ASSISTANCE

Conforme au Règlement des Rallyes Tout Terrain 2010

Chaque jour avant le départ de la première ES, il sera prévu un parc d'assistance de 10 mn minimum

4.6 P plaques d'immatriculation : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

- ARTICLE 5 P – PUBLICITÉ.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

- ARTICLE 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P DESCRIPTION

Le 3ème **RALLYE NATIONAL TOUT-TERRAIN DE LA CHATAIGNERAIE** représente un parcours de 346,060 Kms. Il est divisé en 2 Étapes et 4 Sections. Il comporte 12 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de : 94,140 Km et 251,920 Km de routier.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries. Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

LES EPREUVES SPECIALES SONT :

SAMEDI 19 JUIN 2010

ES1 - LACAPELLE 1	5,380 km
ES2 - BRAMARIE 1	13,200 km
ES3 - LACAPELLE 2	5,380 km
ES4 - BRAMARIE 2	13,200 km
ES5 - LACAPELLE 3	5,380 km
ES6 - BRAMARIE 3	13,200 km

DIMANCHE 20 JUIN 2010

ES7 - 3 MOINEAUX 1	5,800 km
ES8 - MOULIN DU FLAGEONEL 1	7,000 km
ES9 - 3 MOINEAUX 2	5,800 km
ES10 - MOULIN DU FLAGEONEL 2	7,000 km
ES11 - 3 MOINEAUX 2	5,800 km
ES 12 - MOULIN DU FLAGEONEL 3	7,000 km

SOIT UN TOTAL DE = 94,140km

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc.... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

Les horaires figurent en annexe « ITINERAIRE /TIMING»

6.2 P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

Les reconnaissances en véhicules de tourisme tout-terrain encadrées par des véhicules de l'organisation seront autorisées en convoi à partir de 9H00 le Vendredi 18 juin 2010 sous RESERVE des conditions météo. Seuls les pilotes et leurs copilotes y seront autorisés.

Les reconnaissances en véhicules 4X4 et BUGGY P.G.O Biplaces **seront interdites les autres jours précédent la Course** sous peine de refus de départ ou de pénalité suivant gravité (Voir Réglementation Rallye 2010 Article 6.2.4).

6.2.2 P. Les reconnaissances pédestres, V.T.T, Moto, ou Quad sont autorisées le Mercredi 16 et jeudi 17 juin 2010 de 9h à 18h (**Merci de respecter ces horaires**) ainsi que le vendredi 18 juin 2010 de 9h à 12h. 4 passages maximum par spéciales.

Seuls seront admis en reconnaissance les véhicules identifiés d'un autocollant. Ceux-ci seront remis avec le road book.

POUR QUE VIVE LE RALLYE Nous vous demandons d'être respectueux des cultures, des riverains et des propriétés avec vos motos et Quads !!!!!

- ARTICLE 7 P – DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1 P- DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs sont :

- Chefs de poste : chasuble fluo + badge avec fonction.
- Commissaires de Route : combinaison + chasuble fluo + badge avec fonction

Additif spécial Organisateur : PENALITES

NON RESPECT de la zone d'assistance obligatoire **MISE HORS COURSE**.

7.3.1.6 P - Aux contrôles horaires de fin d'étape (entrée Parc Fermé) les équipages sont **autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalités.**

7. 5 P ÉPREUVES SPECIALES (E.S)

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

En cas de blocage d'un concurrent dans une épreuve spéciale, application de la réglementation FFSA 2010.

7.5.1P Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.

En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :

1^{ère} infraction : 30 secondes

2^{ème} infraction : exclusion + 200€

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

- ARTICLE 8 P RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

- ARTICLE 9 P – CLASSEMENT

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

- ARTICLE 10 P – PRIX – COUPES

SCRATCH	T1A	T1A/5/6 (2 RM)	T2/T1B (trophée 4x4)	CLASSES
1er	900	900	900	150
2ème	600	600	600	100
3ème	500	500	500	50
4ème	400	400	400	
5ème	300	300	300	
6ème	200	200	200	
7ème	150	150	150	
8ème	100	100	100	
9ème	50	50	50	
10ème	30	30	30	

- Les prix de groupe seront distribués s'il y a un minimum de 3 partants dans le groupe

- Les prix de classe seront distribués s'il y a au moins 3 partants dans la classe

- Les prix de classe ne seront attribués qu'aux T1A1, T1A2, T1A3, T1A5, T1A6, T1B, T2,

- Les prix en espèces et coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 20 JUIN 2010 à la Salle Polyvalente de ROANNES St MARY à partir de 18 H 00.